Palladium
Flower Cup

Règlement et conditions du concours

Article 1 : présentations et images des candidats

• Tenue adaptée, de couleur noire avec chaussures fermées, confortables sans marque apparente.
• Pas de bijoux, d'écharpe ou de coupe de cheveux présentant des risques d'entraînement dans les outils mécaniques motorisés.
• Pas d'enceinte ou de matériel multimédia.
• Le candidat ne doit pas répondre aux sollicitations téléphoniques.
• Les candidats devront s'acquitter du formulaire de droit à l'image rempli par le responsable légal et, dans le cas contraire, l'intégralité des modalités liées aux autorisations parentales devront être fournies au minimum 15 jours avant le début des épreuves.
• Un responsable légal devra être présent avec les documents nécessaires pendant toute la durée du concours si le candidat est mineur.
• Les candidats s'engagent à être courtois avec le public.
• Les candidats doivent porter les tenues fournies par l'organisation.
• En cas de soutien ou de sponsoring de la part d'une marque ou société, le candidat devra en faire la demande à l'organisation pour convenir quand et comment cette publicité peut être envisagée.
• Aucun animal de compagnie n'est autorisé.

Article 2 : sélection

• La commission de sélection est souveraine dans la sélection des candidats.
• La commission est souveraine en cas d'exclusion, de manquement au règlement en cours de compétition et pour des éditions futures.
• La commission de sélection statuera pour les sélections définitives au plus tard 3 semaines avant la date du concours.
• Tout candidat concourant ou non pour la Palladium Flower cup recevra un email statuant sur sa participation ou non.
• Tout candidat doit avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir signé. Il devra compléter la fiche de candidature et s'être acquitté des frais d'inscriptions de 95€.
• La fin des inscriptions de participation au concours et un mois avant le début des épreuves.
• La participation en tant que bénévoles du Printemps Palladien ne donne aucune priorité à la sélection.
• Les frais engagés pour la participation aux concours ne sont pas remboursables sauf cas exceptionnel et présentation de justificatifs au bon vouloir de l'organisateur.
• Les candidats s'engagent à avoir le niveau indiqué dans leur fiche d'inscription.
• Le candidat s'engage à participer seul au concours et ne pas avoir d'interactions avec un tiers pendant les épreuves.
• Le concours se déroulera sans aide ni petite main.
• Après la validation et l'acquittement des modalités d'inscription les candidats seront invités à rejoindre un groupe FAQ de manière à poser des questions liées au concours.
• Aucun membre actif où révolu de l'association ne peut prétendre à participer au concours au même titre que des personnes ayant des liens de parenté.

Article 3 : déroulement du concours

• Aucune photo et aucune publication sur les réseaux sociaux ne sera autorisée pendant la durée du concours sous peine d'exclusion et ce jusqu'à l'annonce des résultats.
• Toute publication postérieure au concours devra porter les mentions et identification «Le Printemps Palladien» et «Palladium flower cup».
• Les candidats seront évalués tout au long des épreuves par le jury et des commissaires sur la base d'une grille de notation qui vous sera communiquée.
• Les décisions des commissaires et du jury restent souveraines et non contestables.
• Les candidats sont tenus de s'en tenir aux délais accordés pour les épreuves, aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
• L'organisation se réserve le droit de contrôle et de rejet de vos mallettes à outils et de vôtre glane.
• La glane devra être de votre région, respectueuse de l'environnement et des principes de non gaspillage. En cas de manquement, le candidat s'expose au rejet, à des pénalités ou à une exclusion du concours.
• Il n'y a pas de sujets libres, toutes les épreuves sont imposées.
• La sélection des fleurs pour les épreuves reste sous votre responsabilité en cas de gaspillage ou non-respect des végétaux les candidats s'exposent à des pénalités.
• Le tri des déchets est appliqué. En cas de manquement le candidat sera pénalisé et se verra dans l'obligation de re trier ses déchets.

• La glane est autorisée sur toutes les épreuves.
• Les fleurs mises à votre disposition sont soumises à des contrôles de respect et d'utilisation : 90% sera contrôlé.
• La sélection des végétaux sera à votre bon vouloir dans les magasins mis à votre disposition pendant les délais impartis et aucun retour n'est possible.
• Toute publicité volante ou signe distinctif déposé sur les travaux est formellement interdit.
• Les candidats restent dans la salle de concours tout au long des épreuves même en cas de fin d'épreuve anticipée.
• Le candidat est autorisé à amener des collations et boissons.
• Aucune tolérance n'est permise pour la consommation d'alcool et substances illicites.
• Les sujets et leurs déplacements sont sous la responsabilité du candidat jusqu'à jurification.

Article 4 : les résultats
• Le podium sera établi en fonction des critères et des notes, le premier se verra attribué le titre de vainqueur de la Palladien Flower cup.
• Le gagnant sera sélectionné pour la coupe Oasis.
• Les résultats et décisions du jury sont souveraines.
• Des lots et cadeaux seront remis aux participants en fonction de leur classement.
• Les candidats s'engagent à être présents pendant la remise des prix.
• Les candidats sont propriétaires des sujets et peuvent repartir avec ou les offrir aux visiteurs.

Article 5 : assurance
• Le candidat doit vérifier qu'il ou elle est assuré(e) pendant la durée de la compétition. Dans le cas contraire chaque candidat se doit de souscrire une assurance individuelle :
  - Au titre de sa responsabilité civile.
  - Au titre des dommages dégradation et/ou vol des effets personnels.
• Un ou une candidat(e) est sous la responsabilité de son employeur.
• Chaque candidat s'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité des organisateurs et la responsabilité des propriétaires des lieux où se déroule le concours.

Article 6 : frais et hébergement
• L'organisation peut aider les candidats à trouver des hébergements. Une liste est mise à disposition sur le site du Printemps Palladien.
• En cas de manque d'hébergement, les bénévoles peuvent héberger à titre gratuit les candidats qui le souhaitent. Pour une meilleure organisation, les candidats sélectionnés peuvent faire la demande le plus tôt possible auprès du référent concours Nicolas MANZONI.
• Les repas du samedi et dimanche midi ainsi que les petits déjeuner vous seront offert.
• Le candidat devra informer l'organisation en cas d'intolérance alimentaire ou convictions religieuses.
• Les proches et amis ne peuvent prétendre à la restauration prévue est fournie par l'organisation.
• Les candidats sont invités à être présents pendant le cocktail d'ouverture du vendredi soir.

Article 7 : annulation
En cas de force majeure ou pour des raisons inhérentes à l'organisation du concours le comité d'organisation ou l'association le collège floral de France se réserve le droit d'annuler la compétition jusqu'au jour des épreuves, ce qui engendrera un remboursement des frais d'inscription.

Article 8 : le jury
• Le jury sera présent pendant les épreuves.
• Le jury délibèrera à huit clos.
• Les choix et notations du jury reste souverains.
• Les grilles de notation vous seront communiquées.
• A l'issu du concours et des remises de prix tout ou partie du jury se tiendra disponible pour communiquer auprès des candidats un commentaire général sur leurs travaux de façon individuelle.
• Aucun jury ne peut avoir de liens professionnels, amicaux, de coaching avec un des candidats.